

# **NORMANDY CHANNEL RACE 2015**

21 mai / 31 mai 2015

6ème Edition

---

## **AVIS DE COURSE**

*Départ en mer dimanche 24 mai 2015 à Ouistreham*

[www.normandy-race.com](http://www.normandy-race.com)

## **TABLE DES MATIERES**

1. ORGANISATION
  2. REGLES
  3. PUBLICITE
  4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION
  5. DROITS A PAYER
  6. PROGRAMME
  7. JAUGE
  8. MATERIEL DE SECURITE SUPPLEMENTAIRE
  9. INSTRUCTIONS DE COURSE
  10. PARCOURS
  11. CLASSEMENT
  12. OBLIGATION DE PRESENCE DES BATEAUX
  13. OBLIGATION DE PRESENCE DE L'EQUIPAGE
  14. POSITIONNEMENT ET ROUTAGE
  15. RECLAMATIONS
  16. PLACE AU PORT
  17. MATERIEL ET COMMUNICATIONS RADIO
  18. TEMPS LIMITE
  19. PRIX
  20. RESPONSABILITES DE L'ORGANISATEUR ET DES CONCURRENTS
  21. UTILISATION DES DROITS
  22. CONTACTS
- Annexe 1 : Carte du parcours  
Annexe 2 : Fiche d'inscription  
Annexe 3 : Horaires des marées à Ouistreham

## **1/ ORGANISATION**

La NORMANDY CHANNEL RACE est organisée du 21 mai au 31 mai 2015 par la société Sirius Evénements, établissement affilié FFVoile, en partenariat avec la Ville de Caen, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen, la Société des Régates de Caen-Ouistreham (SRCO) et la Ligue de Voile de Basse-Normandie.

## **2/ REGLES**

**2.1.** – l'épreuve est régie par :

- les Règles telles que définies dans les Règles de Course (RCV) à la Voile 2013 – 2016 En Modification de la RCV 52 Energie manuelle : les voiliers sont autorisés à employer une énergie autre que manuelle pour utiliser un pilote automatique et pour manœuvrer le système de ballast.
- Les Règlements de la Fédération Française de Voile.
- Les prescriptions de la FFVoile s'appliquant à tous les concurrents.
- les règlements et règles de jauge de la Class 40 et le document de contrôle de sécurité Class 40.
- La Règlementation Spéciale Offshore (RSO) de l'I.S.A.F. catégorie 2 monocoques avec les modifications propres à la jauge de la Class40, et avec la modification à la règle 5.01.1 : ajouter « Il doit y avoir à bord au moins 1 kit de rechange (cartouche de gaz de recharge plus une tête de percussion) pour chaque gilet de sauvetage auto-gonflable ».
- le présent Avis de Course et ses avenants éventuels.
- les Instructions de Course et leurs avenants éventuels.

**2.2.** – Seuls les documents énumérés en §2.1, les notes et avenants écrits et signés par le Directeur de Course, le Président du Comité de Course et le Président du Jury ont valeur officielle.

**2.3.** – La langue officielle est le français ; tous les documents officiels seront également diffusés en anglais.

## **3/ PUBLICITE**

**3.1.** – **En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité)**, telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux seront tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

**3.2.** – Les concurrents sont tenus d'arborer les marquages fournis par l'organisation:

- **bloc marque de la course** : tout voilier inscrit devra porter dans la grand-voile le bloc marque de la course inscrit dans un cercle de 1 mètre 50 de diamètre. Le centre de ce cercle sera situé à une hauteur correspondant au tiers du mât à partir

du pont. La mise en place et la tenue des transferts jusqu'à l'arrivée étant sous la responsabilité du skipper.

- pavillons de course : tout voilier inscrit à la course recevra à son arrivée deux pavillons de course qu'il devra arborer dans son gréement de chaque côté du bateau depuis l'inscription jusqu'à la remise des prix.
- cagnards : tout voilier inscrit à la course recevra à son arrivée deux cagnards qu'il devra arborer de chaque côté du bateau depuis l'inscription jusqu'à la remise des prix.
- pavillons dans l'étai : tout voilier inscrit à la course recevra à son arrivée à Caen, des pavillons qu'il devra arborer dans l'étai du bateau depuis l'inscription jusqu'à la sortie du port d'Ouistreham, puis après avoir franchi la ligne d'arrivée jusqu'à la remise des prix.

**3.3.** – Des pénalités seront appliquées en cas de non respect de l'article 3.2, à la discrétion du Jury International.

#### **4/ ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

**4.1.** – L'épreuve est ouverte aux monocoques en règle avec la jauge et les règlements de la Class 40, (cotisation et certificat de jauge 2015).

**4.2.** – La course se court en double. Tout voilier doit avoir, en tout temps, deux personnes et toujours les mêmes à bord, sous réserve des RCV 1.1 et 41.

**4.3.** – Le skipper et le co-skipper doivent fournir à l'organisation les documents suivants :

- une attestation de stage de survie ISAF datée de moins de 5 ans
- un brevet de secourisme récent ou équivalent. Rappel de la RSO 6.05 de la prescription FFVoile « Les 2 skippers doivent posséder un brevet de secourisme récent ou équivalent, et doivent connaître la gestion d'une urgence médicale qui peut arriver en mer, incluant l'hypothermie, et les procédures de communications pour obtenir un avis médical par radio », sont acceptés l'AFPS datant de moins de 5 ans à cette date, le PS Mer et le PSC1 datant de moins de 5 ans.

**4.4.** – L'épreuve est ouverte à toute personne âgée de 18 ans au moins à la date du départ.

**4.5.** – Tous les participants de nationalité Française doivent être en possession d'une licence compétition valide (licence FFVoile 2015 avec certificat médical).

**4.6.** – Les participants de nationalité étrangère doivent être en possession d'un document équivalent à la licence de voile Française ou couverts par l'assurance du voilier (Royaume-Uni) ; le montant minimal de l'assurance en responsabilité civile doit être de 1,5 million d'euros.

**4.7.** – Une attestation d’assurance dommages du voilier devra être fournie pour chaque voilier participant.

**4.8.** – Les inscriptions sont prises à compter de la publication de l’avis de course sur le site internet [www.normandy-race.com](http://www.normandy-race.com) ou en remplissant la fiche d’inscription en annexe accompagnée du paiement des droits d’inscription.

La date limite d’inscription est fixée au 1<sup>er</sup> mai 2015.

**4.9.** – L’organisateur se réserve le droit d’accepter ou de refuser une inscription (règle 76.1 des RCV).

## **5 / DROITS A PAYER**

Les droits d’inscription sont fixés :

- à 1000 € HT (1200 € TTC) à compter de la publication du présent avis de course et jusqu’au 28 février 2015.
- à 1500 € HT (1800 € TTC) si l’inscription est reçue entre le 1<sup>er</sup> mars 2015 et le 30 avril 2015.

Les chèques d’inscription reçus ne seront encaissés qu’à la date limite d’inscription fixée au 1<sup>er</sup> mai 2015.

En cas de désistement avant la date limite d’inscription du 1<sup>er</sup> mai 2015, 400 euros TTC de frais de dossier non remboursables seront perçus par l’organisation ; aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement après le 1<sup>er</sup> mai.

30% du montant des droits d’inscription perçus seront reversés à la Class40.

## **6 / PROGRAMME**

**6.1.** – programme de l’épreuve :

- les bateaux devront être présents au Bassin Saint-Pierre à Caen au plus tard le mercredi 20 mai à 20H00 ; les bateaux seront accueillis gracieusement au Bassin Saint-Pierre pendant la durée de la manifestation.
- Jeudi 21 mai : contrôles de jauge et formalités d’inscription, cocktail d’accueil.
- Vendredi 22 mai: contrôles de jauge et formalités d’inscription, dîner des skippers.
- Samedi 23 mai : contrôles de jauge et formalités d’inscription, briefing sécurité en matinée, présentation officielle des skippers dans l’après-midi sur le village.
- dimanche 24 mai: départ de Caen à compter de 12H00, descente en flotte du canal de Caen à la mer, éclusage à Ouistreham, départ de la course à 16H00 au large de Ouistreham.

- vendredi 29 et samedi 30 mai: prévision d'arrivée des bateaux ; les bateaux devront rallier le Bassin Saint-Pierre à Caen au plus tôt dès leur arrivée à Ouistreham et devront y rester jusqu'à la remise des prix.
- remise des prix suivant arrivées dimanche 31 mai à 17H00 à Caen sur le village.

**6.2.** – Le programme suivant pourra être modifié sans préavis par l'organisateur en fonction des conditions météorologiques ou de toute autre contrainte technique ou sportive.

**6.3.** – L'organisateur pourra, pour cause de force majeure ou si la sécurité des participants l'exige, décider d'annuler le déroulement de l'épreuve. Une annulation pour des raisons de force majeure ou pour tout motif indépendant de la volonté de l'organisateur, ne donnera lieu à aucun remboursement des frais d'inscription ni dédommagement. Il pourra en être ainsi notamment, mais sans que cette liste soit limitative, en cas de conditions météorologiques exceptionnelles, de conflit armé, de réquisition, d'incendie, d'inondation, de grève, ou de blocage des installations dont l'origine serait étrangère et totalement indépendante de la volonté de l'organisateur.

## **7 / JAUGE**

Chaque bateau devra fournir un certificat valide de jauge ; des contrôles de jauge et d'équipements de sécurité seront effectués du jeudi 21 mai au samedi 23 mai et à tout autre moment sans préavis par le comité de course.

## **8 / MATERIEL DE SECURITE SUPPLEMENTAIRE OBLIGATOIRE**

- 8.1.** – Un émetteur / récepteur AIS actif et logiciel de visualisation des cibles AIS muni d'une antenne située en tête de mât, enregistré au MMSI du bateau.
- 8.2.** – Une balise de détresse portable Sarsat-Cospas bi-fréquence 121.5 Mhz et 406 Mhz, classée longue durée, autonomie 48H minimum.
- 8.3.** – Un combinaison de survie par personne à bord.
- 8.4.** – Deux balises personnelles AIS portée en permanence par chaque skipper et co-skipper.

## **9 / INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les Instructions de Course seront diffusées sur le site internet de la manifestation au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 2015.

## **10 / PARCOURS**

### **10.1. – Distance : environ 975 milles**

Ligne de départ en rade de Caen – parcours en rade de Caen.

Bouée Ouest Saint-Marcouf à laisser à tribord

Ile de Wight (Royaume-Uni) à laisser à bâbord

Tuskar Rock (Irlande) à laisser à bâbord  
Fastnet Rock (Irlande) à laisser à bâbord  
Ile de Guernesey à laisser à bâbord  
Ligne d'arrivée devant Ouistreham

**10. 2.** D'autres marques pouvant éventuellement donner lieu à des modifications de parcours pourront être ajoutées au parcours dans les Instructions de Course. Les modalités de ces changements de parcours pendant la course seront indiquées dans les Instructions de Course.

## **11 / CLASSEMENT**

Il sera établi un classement en temps réel selon l'ordre d'arrivée, dans la mesure où les bateaux termineront la course avant le temps limite.

## **12 / OBLIGATIONS DE PRESENCE DES BATEAUX**

**12. 1.** – Conformément au programme présenté au chapitre 6 les bateaux devront être présents au Bassin Saint-Pierre à Caen :

- à compter du mercredi 20 mai à 20H00 au plus tard et ce jusqu'au départ le dimanche 24 mai.
- au plus tôt dès leur arrivée à l'issue de la course et ce jusqu'à l'issue de la remise des prix.

**12. 2.** – Des pénalités pourront être appliquées en cas de non-respect des obligations de présence des bateaux.

## **13/ OBLIGATIONS DE PRESENCE DE L'EQUIPAGE**

**13.1.** – Le skipper et le co-skipper devront être présents :

- au briefing sécurité le samedi 23 mai en matinée et aux briefings officiels annoncés au tableau officiel de la course.
- à la présentation officielle des skippers le samedi 23 mai après-midi sur le village à Caen.
- à la remise des prix.

**13. 2.** – Des pénalités pourront être appliquées en cas de non-respect des obligations de présence de l'équipage.

## **14/ POSITIONNEMENT ET ROUTAGE**

**14. 1.** Chaque bateau sera équipé d'une balise de positionnement fournie par l'organisation et pour laquelle une caution sera demandée.

**14. 2.** Le routage est interdit en application de l'article 41 des règles ISAF et conformément à la règle de jauge : un bateau ne doit recevoir d'aide d'aucune source extérieure.

Une déclaration sur l'honneur sera signée par le skipper et le co-skipper lors de la confirmation des inscriptions à Caen.

## **15 / RECLAMATIONS**

Avec l'autorisation de la FFVoile, les décisions du jury international seront sans appel comme prévu par la règle 70.5 des RCV.

## **16 / PLACE AU PORT.**

Les bateaux seront accueillis au Bassin Saint-Pierre à Caen dans les conditions définies à l'article 6.

## **17 / MATERIEL ET COMMUNICATIONS RADIO**

**17.1** – Tout bateau doit être équipé :

- d'un système de téléphone par satellite avec antenne extérieure fixe. L'antenne extérieure devra être installée conformément à la notice technique du produit. Toute installation non conforme sera refusée. Ce téléphone devra avoir une sonnerie suffisamment audible à l'intérieur du bateau et rester allumé pendant toute la durée de la course.
- d'une radio VHF 56 canaux de 25 watts minima conformément aux RSO (3.29.1 b). La VHF devra rester en double veille canal 16 et canal de course pendant toute la durée de la course.

Ces appareils doivent être en parfait état de fonctionnement et installés de façon à empêcher leur détérioration. Il est de la responsabilité du skipper de s'en assurer.

**17.2.** – Les vacations téléphoniques avec le PC Course auront lieu chaque jour entre 12H00 et 13H00.

## **18 / TEMPS LIMITE**

Les bateaux manquant à finir dans un délai de 36 heures après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini sont classés « DNF ». Ceci modifie les règles 35, A4 et A5.

## **19 / PRIX**

Des prix seront remis à chaque participant, à l'exception de tout prix en espèces.

## **20/ RESPONSABILITES DE L'ORGANISATEUR ET DES CONCURENTS.**

**20.1.** – Les skippers participent à l'épreuve à leurs risques et périls et sous leur propre responsabilité. **Il appartiendra à chaque skipper de juger en fonction de ses connaissances, des équipements dont il dispose, de la force du vent, des prévisions météorologiques, etc...de l'opportunité de prendre ou ne pas prendre le départ de l'épreuve ou de la continuer.** Tout renseignement que tout membre de l'organisation pourrait fournir avant ou en cours d'épreuve, tel que par exemple un avis de coup de vent, constituera un élément parmi d'autres sur lesquels le skipper pourra fonder sa décision sans que cela puisse engager la responsabilité de l'organisateur.

**20.2.** – La responsabilité de l'organisateur et de ses partenaires se limite à assurer la régularité sportive de l'épreuve ; toute autre responsabilité que pourrait accepter l'organisateur ne pourrait être que contractuelle et explicite. En particulier les vérifications que le comité de course serait amené à faire auront pour seul but de s'assurer que les règlements sportifs, le présent avis de course, les instructions de course et leurs annexes et avenants ont été respectés.

**20.3.** – La veille, et spécialement la veille téléphonique ainsi que le suivi de la flotte que l'organisateur pourrait assurer, devront être considérés par les skippers comme facultative et aléatoire, et en aucun cas comme une sécurité complémentaire sur laquelle ils pourront compter. Toute demande faite auprès d'un membre de l'organisation ne saurait engager la responsabilité de l'organisateur que s'il a accepté explicitement cette demande, soit lui-même, soit par un de ses préposés officiellement accrédité à cet effet. Il en sera en particulier ainsi des demandes d'aide diverse, voire d'assistance en mer.

**20.4.** – Les skippers seront personnellement responsables de tous les accidents matériels et humains qui pourraient arriver à eux-mêmes, à leur voilier, aux autres voiliers, ou qu'ils pourraient causer à un tiers ou à tout bien appartenant à un tiers. Les skippers seront responsables vis-à-vis de l'organisateur de la souscription de toutes les assurances nécessaires pour couvrir les responsabilités civiles et dommages de la course. L'absence de fait d'assurance au tiers ne saurait engager la responsabilité de l'organisateur ou de ses partenaires.

**20.5.** – Le présent avis de course rappelle qu'il est fait obligation à tout bateau de porter toute l'assistance possible à tout bateau ou à toute personne en péril si il devait être en position de le faire, conformément à la règle 1.1 des R.C.V et aux dispositions internationales en vigueur. Dans ce cas et après déroutage, le skipper devra aussitôt fournir à la Direction de Course tous les éléments permettant une éventuelle restitution du temps par le Jury International.

## **21 / UTILISATION DES DROITS**

Le propriétaire ou l'utilisateur du voilier et l'éventuel commanditaire, par le seul fait de leur participation, acceptent que l'organisateur utilise à des fins de promotion et autre tout ce qui est relatif à leur participation à l'épreuve sous forme de texte, photo ou vidéo à des fins de diffusion par voie de presse, télévision ou internet (liste non exhaustive).



## 22/ CONTACTS

### **SIRIUS EVENEMENTS**

5 rue de l'Amiral Hamelin

75116 PARIS

Tel : (33) 01 47 04 61 14

Email : [contact@sirius-events.com](mailto:contact@sirius-events.com)

Site internet : [www.normandy-race.com](http://www.normandy-race.com)

Page Facebook : *normandy channel race*

ANNEXE 1 – CARTE DU PARCOURS



ANNEXE 2 : FICHE D'INSCRIPTION

**NORMANDY CHANNEL RACE 2015 - BULLETIN D'INSCRIPTION**

Nom du bateau .....

Nom de course du bateau .....

Club.....Pays..... N° de Voile : .....

Prénom / nom du skipper.....N° licence (France) : .....

Adresse : ..... Tél : .....

..... Mobile : .....

Email : .....

Prénom / nom du co- skipper.....N° licence (France) : .....

Adresse : ..... Tél : .....

..... Mobile : .....

Email : .....

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et l'accepter.

Je participerai à l'épreuve à mes risques et périls et sous ma seule responsabilité et conformément à la réglementation en vigueur. Il sera de ma seule compétence de juger sur la base de mon entraînement et de l'état de mon bateau et, selon les circonstances ou prévisions météorologiques, de l'opportunité de prendre la mer et/ou de continuer à participer à l'épreuve.

J'accepte de me soumettre aux règles de l'I.S.A.F. et à toutes les autres règles régissant cette manifestation.

Fait à :

Le :

Signature du skipper :

*(Précédée de la mention "lu et approuvé" "bon pour accord de participation)*

**Clôture des inscriptions : 1<sup>er</sup> mai 2015**

**Règlement en ligne sur le site [www.normandy-race.com](http://www.normandy-race.com) ou par envoi du bulletin d'inscription à retourner signé et accompagné du chèque de règlement à SIRIUS EVENEMENTS :**

5 rue de l'Amiral Hamelin

75116 PARIS

Tel : 01 47 04 61 14

Email : [contact@sirius-events.com](mailto:contact@sirius-events.com)

Site internet : [www.normandy-race.com](http://www.normandy-race.com)

**Paiement par virement international :**

International Account Bank Number (IBAN): FR 36 3000 2004 1500 0043 1152 J 20

Bank Identifier Code (BIC): CRLYFRPP

ANNEXE 3 : HORAIRES DES MAREES A OUISTREHAM

DATES	COEFFICIENT	B.M./Hauteur d'eau	P.M./Hauteur d'eau
20/05/15	97/94	07H23/0.39m 19/44/0.70m	00H22/8.09m 12H46/7.91m
21/05/15	90/86	08H05/0.63m 20H24/1.04m	01H03/7.92m 13H28/7.67m
24/05/15	59/55	10H08/1.88m 22H30/2.35m	03H18/6.90m 15H55/6.62m
28/05/15	46/48	01H28/3.01m 14H01/2.79m	07H36/6.25m 20H07/6.43m
29/05/15	51/55	02H38/2.82 15H05/2.56m	08H28/6.43m 20H54/6.66m
30/05/15	59/63	03H36/2.47m 15H57/2.23m	09H14/6.67m 21H37/6.93m
31/05/15	67/72	04H23/2.06m 16H52/1.86	09H55/6.94m 22H15/7.20